

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-deux et le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents
Votants

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, G. CHARVET, S. CHEVRY, S. DELAVY, S. BRUN, JF. BONIN, P. PERSICO ; F.MALARD ; C.PARDO, C.GRABIT

Absents 3

M.BOUMIR ; G.BASSET ; N.BOUTEAUD

Date de convocation : 03/10/2022

Secrétaire de séance : C.PARDO

Pouvoirs 2

M. BOUMIR donne pouvoir à S. DELAVY ;
G.BASSET donne pouvoir à J-F. BONIN ;

**CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE :
SOURCE DES ESSAILLANTS
Délibération N° 47/2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conséquences désastreuses pour la Commune de la crue de la rivière Albarine le 31 décembre 2021. En effet, suite aux travaux réalisés courant 2021 par le Syndicat de Rivières SR3A aux abords du Pont La Violette, la conduite d'eau enterrée à proximité a été fragilisée et la crue de la rivière a provoqué la rupture de cette canalisation d'alimentation en eau potable pour toute la Commune, laissant la totalité des 1 000 habitants sans eau potable pendant 10 jours. Une réparation sommaire a été réalisée, mais insuffisante pour se prémunir d'une prochaine crue.

Il y a donc nécessité de programmer des travaux pour éviter que ce problème ne se rencontre à nouveau en cas de montée des eaux de la rivière (pluies intenses ou fonte des neiges) et de s'adjoindre les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien cette opération, la commune n'ayant pas les moyens techniques et humains pour la gérer en interne.

Il présente donc un projet de convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une étude de faisabilité technique et financière pour le déplacement de la canalisation d'adduction d'eau potable de la Source des Essailants.

Cette prestation inclut

- La proposition d'un tracé alternatif d'implantation de l'ouvrage
- L'estimation économique des travaux
- L'identification des subventions mobilisables
- L'impact sur le prix de l'eau
- L'analyse des contraintes du projet
- La gestion de la demande des Déclarations de Travaux (DT)
- La présentation en Mairie

pour un montant total de 2 475 € HT (2 970 € TTC) auquel il conviendrait d'ajouter la somme de 450 € HT pour chaque réunion supplémentaire si besoin

Le conseil Municipal
Oui l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,

- Considérant que l'Agence Départementale de l'Ain apportera son conseil et son assistance technique, juridique et financière à la Commune
- Décide à l'unanimité de lui confier une mission de prestation globale d'AMO pour un montant de 2475 € HT auquel il sera ajouté 450 € HT par réunion supplémentaire en cas de besoin
- Autorise le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant
- Dit que la dépense est inscrite au Budget Communal 2022 à l'article 2315 opération 54.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification**

Le 19/10/2022



Le Maire,

G. ARJAN

Le Maire,

Gaël ALLAIN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION D ASSISTANCE A MAITRISE D OUVRAGE : SOURCE DES ESSAILLANTS

Date de transmission de l'acte : 19/10/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 19/10/2022

Numéro de l'acte : 47-2022 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20221011-47-2022-DE

Date de décision : 11/10/2022

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats